

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **BLANC-SEING AUX DÉROGATIONS D'URGENCE POUR LES NÉONICOTINOÏDES : L'EFSA CONTRIBUE À BLOQUER TOUTE TENTATIVE DE CHANGEMENT DE MODÈLE AGRICOLE.**

**PARIS, LE 20 NOVEMBRE 2021.** POLLINIS déplore que l'autorité sanitaire européenne (EFSA) ait validé le retour insidieux des néonicotinoïdes dans 11 pays européens – dont la France – en légitimant le recours systématique aux dérogations dites d'urgence utilisées massivement par les gouvernements.

*« Aucune dérogation ne devrait être accordée sans un engagement formel des États de réformer en profondeur leur système agricole. Avec cette analyse, l'EFSA valide une politique déplorable : utiliser des blocages techniques ponctuels pour maintenir le système actuel, quelles qu'en soient les conséquences sur l'environnement et notre santé, fustige Nicolas Laarman, délégué général de POLLINIS. Ce qui est en jeu, c'est la disparition des abeilles, des pollinisateurs sauvages, de l'ensemble des arthropodes et de la diversité florale qui en dépend. Avec le climat, la mise en place d'une agriculture respectueuse de la nature est l'autre défi du 21e siècle. »*

Alors que l'Union européenne avait interdit les néonicotinoïdes en 2018 en raison de leur toxicité avérée pour les pollinisateurs et l'ensemble du vivant, les États membres ont multiplié depuis le recours aux dérogations d'urgence – une brèche dans la loi européenne permettant de contourner l'interdiction en invoquant l'absence d'alternative. La France, qui avait pourtant voté l'interdiction des néonicotinoïdes dès 2016, a elle aussi utilisé la dérogation d'urgence pour le secteur de la betterave sucrière en 2021.

Face à l'avalanche de dérogations, la Commission européenne a mandaté l'EFSA pour examiner les fondements scientifiques de 17 autorisations octroyées entre 2020 et 2021 par les États membres. L'agence sanitaire vient de conclure que l'ensemble de ces dérogations étaient justifiées, *« soit parce qu'aucune méthode ou produit alternatif – chimique ou non chimique – n'était disponible, soit parce qu'il existait un risque que l'organisme nuisible développe une résistance aux produits alternatifs disponibles ».*

*« Les alternatives aux pesticides existent et sont utilisées par tous les agriculteurs bio : ce qui manque, c'est la volonté politique d'accompagner tous les agriculteurs avec un plan rationnel et ambitieux de transition sur dix ans, analyse Nicolas Laarman. On ne peut pas maintenir un système qui n'est plus capable de se passer de produits toxiques et qui précipite l'extinction des pollinisateurs, des insectes et de toute la biodiversité qui en dépend. »*

En prenant en compte uniquement l'absence de solutions immédiates *« aux organismes nuisibles évalués »*, l'EFSA fournit une analyse parcellaire qui omet les effets dévastateurs de ces pesticides sur les pollinisateurs et l'ensemble du vivant. Risque qu'elle a pourtant elle-même pointé dans le cadre de l'interdiction de ces substances en Europe en 2018, et qui sont documentés par plus de 1 200 publications scientifiques accablantes réunies par un groupe de chercheurs indépendants, la Task Force on Systemic Pesticides.

Par ailleurs, une enquête révèle que les autorités européennes autorisent la production et des exportations massives de néonicotinoïdes vers des pays tiers. Sur les quatre derniers mois de l'année 2020, selon les ONG Unearthed (GreenPeace UK) et Public Eye, ce sont plus de 700 tonnes de substances actives d'imidaclopride, de thiaméthoxame et de clothianidine produites en Europe qui ont été expédiées dans des pays aux réglementations moins strictes : Brésil, Indonésie, Ukraine...

*« Plus d'un million de citoyens ont signé nos pétitions pour l'interdiction des néonicotinoïdes. Ils demandent depuis près d'une décennie que les autorités européennes stoppent cette contamination de l'environnement à grande échelle, rappelle Nicolas Laarman. Nous refusons de continuer à soutenir à grand renfort de subventions un système destructeur du vivant, qui ne bénéficie plus aux agriculteurs, mais uniquement aux firmes de l'agrochimie. »*